

**Conseil municipal du 8 novembre 2024 à 18 heures**

**Salle du Conseil Municipal**

**11) Del2024-080 -Modification de la délibération n°2024-063 portant sur la signature des marchés de travaux pour la construction du pôle dentaire**

*Nomenclature : 1.3 – Commande publique – Conventions de mandat*

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Dans sa séance du 19 septembre 2024, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour un montant total de 743 160,07 € HT qui se décomposait comme ci-après :

N°	Lot	Entreprise	Offre en € HT
1	Démolitions - Aménagements extérieurs	LE ROUX	50 671,62 €
2	Gros Œuvre	CSK	238 218,92 €
3	Charpente	LUCAS CHARPENTE BOIS	21 536,41 €
4	Couverture	ARMOR COUVERTURE	21 032,08 €
5	Étanchéité	ETEC	25 326,20 €
6	Menuiseries extérieures	LE BERRE	26 384,59 €
7	Métallerie	FERRONNERIE D'ART LOBLIGEOIS	26 748,90 €
8	Menuiseries bois	THEPAUT COLIN	52 694,91 €
9	Cloisons	MANDIN	74 266,05 €
10	Revêtements de sols	SOLTECH	36 252,91 €
11	Peinture	LETTY	17 406,06 €
13	Électricité	GARIN ELECTRICITE	52 621,42 €

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

100 000,00 €

ID : 029-212900724-20241108-DEL2024\_080-DE

14

Plomberie

PROTHERMIC

**TOTAL TRAVAUX**

**743 160,07 €**

Suite à une erreur matérielle, le montant du lot 6 est erroné. Il convient donc de modifier l'accord donné au maire pour ce lot. Le nouveau montant proposé est de 30 958,18 € HT avec l'entreprise Le Berre. Le montant total de l'opération passe donc de 743 160,07 € HT à 747 733,66 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à la majorité des voix (1 abstention) :

- **APPROUVE** le nouveau montant de 30 958,18 € HT pour le lot 6 avec l'entreprise Le Berre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public avec l'entreprise Le Berre.

*Fait au Guilvinec, le 08/11/2024*

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE MAIRE,



*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.*

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : [www.leguilvinec.com](http://www.leguilvinec.com)*